

# OUVERTURE DU SERVICE D'INSCRIPTION EN LIGNE DE LA CARTE SCOL'R POUR 2026-2027



**Nous ouvrons le service d'inscription en ligne aux circuits spéciaux scolaires dès le lundi 15 juin 2026.  
Vous pouvez inscrire votre enfant pour l'année scolaire 2026-2027.**

## Procédure de renouvellement d'inscription circuits spéciaux scolaires

### 1. Connexion à votre compte

Vous disposez déjà d'un compte pour inscrire ou réinscrire vos enfants. Vous devez utiliser l'identifiant fourni pour vous connecter au site d'Île-de-France Mobilités : <https://ts.iledefrance-mobilites.fr>.

Nous vous remercions de ne pas créer de nouveau compte. Si vous avez perdu votre mot de passe, cliquez sur "Identifiant ou mot de passe oublié ?" et suivez les instructions.

### 2. Demande de carte Scol'R

· Pour renouveler l'abonnement d'un enfant déjà inscrit, cliquez sur « + **Nouvelle demande** » puis « **Carte SCOL'R - Renouvellement** ».

· Pour inscrire un enfant pour la première fois, cliquez sur « + **Nouvelle demande** » puis « **Carte SCOL'R - Première demande** ».

### 3. Paiement de l'abonnement Scol'R

Après validation de votre demande, vous accédez aux modalités de paiement. Nous appliquons des frais de dossier de 20€ pour toute demande validée après le 31 juillet 2026. Nous vous encourageons à effectuer votre inscription rapidement.

**Pour les paiements par chèque merci de bien vouloir joindre votre chèque libellé à l'ordre suivant "CARTE SCOL'R TSE" avec au dos le nom/prénom de l'élève concerné. Dès réception de votre règlement nous vous ferons parvenir la Carte Scol'R de votre enfant. (Nous ne prenons pas d'espèces).**

**Si vous ne souhaitez plus bénéficier du transport, contactez-nous au plus vite pour annuler l'inscription.**

### 4. Réception de la carte Scol'R

**NOUS ENVOYONS LA CARTE SCOL'R DE VOTRE ENFANT PAR VOIE POSTALE APRES LE PAIEMENT EFFECTUE.**

## Contact et accompagnement

Nous restons à votre écoute pour vous accompagner dans vos démarches d'inscription. Pour toute question, contactez-nous.

- Par mail à [transport@ccvalessonne.com](mailto:transport@ccvalessonne.com)

- Par courrier :

Communauté de Communes du Val d'Essonne  
Parvis des Communautés  
BP 29  
91610 Ballancourt-sur-Essonne

### **Nouveauté : forfait imagineR Scolaire à tarif préférentiel**

Après avoir procédé à votre inscription aux circuits spéciaux scolaires, votre enfant collégien ou lycéen peut souscrire un forfait imagineR Scolaire à 38,53€ auquel s'ajoutent des frais de dossier de 8€. Ce forfait permet de voyager en illimité dans toute l'Île-de-France. Ce tarif s'applique uniquement pour une souscription à partir d'août 2026. Nous vous enverrons un mail après votre inscription aux circuits spéciaux pour vous présenter les conditions détaillées.

### **Maintien du dispositif imagineR Junior**

Pour les plus jeunes, nous maintenons le dispositif de remboursement du forfait imagine R Junior pour les détenteurs de la carte Scol'R Junior. Nous vous enverrons un mail dès l'ouverture du dispositif.